

Doctorat professionnel en pharmacie de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal : reflet de l'agrément d'un programme d'études

Isabelle Lafleur¹, M.Sc., Nathalie Letarte^{2,3,4}, B.Pharm., M.Sc., DESG, BCOP, Gilles Leclerc⁵, B.Pharm., Ph.D., Ema Ferreira^{6,7,8}, B.Pharm., M.Sc., Pharm.D., FCSHP, FOPQ

¹Adjointe aux vice-décanats, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

²Pharmacienne, Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

³Professeure agrégée de clinique, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

⁴Responsable du Programme de doctorat de premier cycle en pharmacie, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

⁵Conseiller en évaluation et en intégration technopédagogique, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

⁶Pharmacienne, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada;

⁷Vice-doyenne des études de premier cycle, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

⁸Professeure titulaire de clinique, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada

Reçu le 20 décembre 2018; Accepté après révision le 14 août 2019

Résumé

Objectif : La Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal désire partager son expérience d'agrément du Programme de doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm.D.) par le Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP).

Mise en contexte : La Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal a permis à son université d'être la première au Canada à lancer le Pharm.D. en septembre 2007 et parmi les premières à le faire agréer en 2012. Après dix ans d'existence, elle renouvelle l'agrément en 2018 : la visite des évaluateurs externes s'est déroulée du 21 au 23 novembre 2017 et le rapport final du CCAPP a été remis en juin 2018.

Résultats : Le Programme répond majoritairement aux normes exigées : organisation et gouvernance de l'institution, ressources du Programme, services aux étudiants et programme universitaire. Le point central sur lequel elle doit concentrer ses efforts est la mise en œuvre d'un processus d'évaluation continue de la qualité. Les normes partiellement conformes sont : les ressources financières, les ressources humaines, la planification stratégique, les contrats avec les pharmacies communautaires, les comités facultaires et l'équilibre entre les cours obligatoires.

Conclusion : Le vice-décanat aux études de premier cycle et la direction du Programme ont élaboré un plan d'action pour se conformer aux normes. Ce plan d'action comporte 10 éléments, dont quatre ont été menés à bien : 1) révision de la gouvernance, 2) révision de la planification stratégique, 3) élaboration du cadre d'amélioration continue de la qualité et 4) détermination des indicateurs.

Mots clés : Agrément, enseignement, Faculté de pharmacie, qualité

Introduction

La Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal offre actuellement 15 programmes d'études en soins pharmaceutiques, sciences pharmaceutiques et perfectionnement professionnel. L'un d'eux constitue le premier doctorat de premier cycle développé au Canada, le Pharm.D. Ce programme, inauguré en 2007, comprend 164 crédits, dure quatre ans et admet chaque année 200 nouveaux étudiants¹. Des dix programmes professionnels de pharmacie disponibles au Canada à l'automne 2018, huit sont actuellement au niveau du doctorat de premier cycle et deux demeurent toujours

au niveau du baccalauréat². L'année 2020 se trouve être la date butoir de la conversion des baccalauréats canadiens en pharmacie en Programme de doctorat de premier cycle.

Les programmes professionnels de premier cycle en pharmacie sont soumis à un processus d'agrément encadré par le Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP)³. Le premier agrément du Pharm.D. de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal s'étendait de 2012 à 2018. À l'automne 2017, la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal recevait la visite des évaluateurs du CCAPP dans le cadre du renouvellement de son agrément. Lors de cette visite, cinq évaluateurs externes nommés par

le CCAPP ont rencontré les principaux responsables du Programme pour évaluer sa conformité aux normes. Afin de les aider dans leur tâche, un comité d'autoévaluation de la Faculté de pharmacie leur avait remis un rapport deux mois auparavant. Les détails du processus d'agrément seront précisés dans la section méthode.

Méthode

Lors du récent agrément, le Programme de doctorat de premier cycle devait démontrer sa conformité aux normes de la version 2013 du CCAPP. Ces normes, au nombre de 35, se répartissent en quatre grandes catégories, soit 11 normes visant l'organisation et la gouvernance de l'institution, cinq normes portant sur les ressources, sept normes centrées sur les étudiants et finalement, 12 normes se rapportant au programme universitaire³. Des critères viennent préciser les exigences relatives à certaines normes qui regroupent plusieurs éléments. Le tableau I dresse le portrait du degré de conformité du Programme à ces normes, tel que l'a rapporté le CCAPP lors de l'agrément de 2017-2018.

Le processus d'agrément auquel doivent se soumettre les programmes professionnels de premier cycle en pharmacie comporte quatre étapes principales : l'inscription auprès du CCAPP, l'auto-évaluation par un comité interne, l'évaluation du Programme par des évaluateurs externes et l'élaboration d'un plan d'action et d'un rapport intermédiaire en réponse à cette évaluation³. À la demande du CCAPP, un rapport d'évolution peut être exigé entre les agréments.

La première étape, l'inscription, consiste à transmettre officiellement une demande d'agrément au CCAPP ainsi qu'à soumettre une brève description du Programme et des ressources disponibles en remplissant le formulaire à cet effet. Ce formulaire comporte quatre sections, soit la soumission de la demande d'agrément, l'effectif des étudiants au sein de chaque programme de la Faculté, un sommaire du budget de la Faculté ainsi qu'une liste des membres du personnel enseignant et de soutien.

L'autoévaluation s'est révélée cruciale dans le processus d'agrément. Elle a demandé la formation d'un comité interne composé de la vice-doyenne aux études de premier cycle, de la responsable du Programme, de l'adjointe aux vice-doyens, de professeurs, d'étudiants, de diplômés et de représentants de la profession. La responsable du Programme devait chapeauter l'avancement des travaux et l'adjointe, coordonner les activités du comité. Le mandat du comité interne consiste à procéder à une évaluation approfondie du Programme au regard des normes d'agrément. Le comité interne a rédigé un rapport décrivant le degré de conformité du Programme au regard des normes d'agrément. Par la suite, ce rapport a été approuvé par les instances facultaires, notamment le comité exécutif, l'Assemblée facultaire et le Conseil de Faculté, avant d'être acheminé au CCAPP pour que les évaluateurs externes l'analysent. Afin de procéder à l'autoévaluation du Pharm.D., le comité interne a dû se rencontrer à neuf reprises en dix mois.

La Faculté, en collaboration avec le CCAPP, organise la visite des évaluateurs externes nommés par le CCAPP. Les évaluateurs rencontrent les principaux intervenants de la Faculté et de l'Université, dont des professeurs, des étudiants, des cliniciens

associés, le recteur, des représentants des services universitaires, etc. Ils visitent également les installations facultaires, mais il n'y a pas de visite des milieux de stage. Concernant la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, cinq évaluateurs externes ont évalué le Programme du 21 au 23 novembre 2017. Nous avons reçu la visite d'un doyen, d'une vice-rectrice, d'une secrétaire générale, d'un registraire d'un ordre des pharmaciens d'une province canadienne et du directeur général du CCAPP. Un représentant de l'Ordre des pharmaciens du Québec était également présent à titre d'observateur.

Au terme de leur visite, les évaluateurs déposent un rapport préliminaire qui souligne les forces du programme qu'ils ont observé et les éléments à améliorer. Par la suite, un rapport d'évaluation plus élaboré et plus détaillé est soumis à la Faculté de pharmacie pour être révisé. La Faculté se voit offrir l'occasion de commenter ce rapport avant qu'il ne soit déposé officiellement au Conseil des directeurs du CCAPP pour qu'il l'approuve. Le Conseil des directeurs du CCAPP détermine la durée de l'agrément à la lumière des différents éléments figurant dans les rapports qui ont été soumis à leur attention. Dans notre cas, la décision du Conseil des directeurs du CCAPP est tombée en juin 2018.

Résultats et discussion

Le processus d'agrément a permis au Programme de doctorat de premier cycle en pharmacie de l'Université de Montréal de voir les forces du Programme et les améliorations à lui apporter dans chacune des catégories de normes. Sur les 35 normes, 28 ont été jugées conformes, soit 80 % de conformité. Depuis la visite des évaluateurs externes, en novembre 2017, l'équipe du vice-décanat aux études de premier cycle a pris plusieurs initiatives innovantes pour atteindre la conformité aux normes du CCAPP et pour améliorer le Programme. Les paragraphes qui suivent présentent les résultats de l'agrément par catégorie de normes ainsi que les actions mises en place pour améliorer les éléments qui répondaient partiellement ou qui n'étaient pas conformes aux normes.

Organisation et gouvernance

L'organisation et la gouvernance de l'institution constituent une force de notre programme : la Faculté de pharmacie peut compter sur une structure universitaire bien organisée, une doyenne respectée, une vice-doyenne ainsi qu'une responsable du Programme appréciées des étudiants. De plus, les évaluateurs soulignent le modèle mis en place pour favoriser la collaboration interprofessionnelle au sein de l'Université. Il met en relation les étudiants provenant de treize programmes en santé. L'amélioration à apporter dans cette catégorie consiste à faire en sorte que l'évaluation continue de la qualité soit une priorité organisationnelle enchâssée au cœur de la planification stratégique facultaire (norme 10).

Afin de répondre à la norme 10, partiellement conforme, en mai 2019, nous avons fait une mise à jour de la planification stratégique facultaire de 2016 à 2021 dans le but d'y inclure un objectif stratégique sur l'évaluation continue de la qualité des programmes ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action annuels pour chaque programme.

Les ressources

Le personnel de la Faculté disponible pour soutenir le Programme est compétent et dévoué. Le CCAPP

Tableau I. Degré de conformité aux normes du CCAPP

L'organisation et la gouvernance de l'institution	
Numéro et description de la norme	Degré de conformité
Norme 1 : La Faculté est située dans une université intégrée dans un réseau de sciences de la santé.	Conforme
Norme 2 : L'Université appuie les affiliations de la Faculté.	Conforme
Norme 3 : L'Université appuie la collaboration interprofessionnelle.	Conforme
Norme 4 : La vision et la mission de la Faculté sont conformes à celles de l'Université.	Conforme
Norme 5 : Le Programme est placé sous la responsabilité d'une unité qui équivaut à une faculté.	Conforme
Norme 6 : L'organisation de la Faculté facilite la réalisation de sa mission et lui permet de faire progresser sa vision.	Conforme
Norme 7 : La Faculté s'engage à collaborer avec les autorités fédérales et provinciales.	Conforme
Norme 8 : Le doyen possède la formation, les qualifications et l'expérience professionnelles pertinentes.	Conforme
Norme 9 : La Faculté procède à une planification stratégique systématique.	Conforme
Norme 10 : La Faculté établit des systèmes de mesure de l'accomplissement de sa mission, de ses buts et de ses objectifs.	Partiellement conforme
Norme 11 : Le soutien à la formation interprofessionnelle imprègne les politiques et les orientations stratégiques.	Conforme
Les ressources	
Numéro et description de la norme	Degré de conformité
Norme 12 : La Faculté dispose des ressources humaines suffisantes.	Partiellement conforme
Norme 13 : La Faculté dispose des ressources financières nécessaires.	Partiellement conforme
Norme 14 : La Faculté, avec l'appui de l'Université, a accès à un soutien financier diversifié.	Conforme
Norme 15 : La Faculté dispose des aménagements physiques adéquats.	Conforme
Norme 16 : La Faculté garantit l'accès à une bibliothèque et à des documents d'apprentissage.	Conforme
La clientèle étudiante	
Numéro et description de la norme	Degré de conformité
Norme 17 : La Faculté dispose d'une structure administrative consacrée aux services offerts aux étudiants.	Conforme
Norme 18 : Les étudiants sont représentés à des comités pertinents de la Faculté.	Conforme
Norme 19 : La Faculté développe le leadership et le professionnalisme des étudiants.	Conforme
Norme 20 : La Faculté dispose des espaces nécessaires aux activités et aux organismes étudiants.	Conforme
Norme 21 : La Faculté crée un environnement et une culture qui favorisent un comportement professionnel.	Conforme
Norme 22 : La Faculté établit les critères d'admission au Programme.	Conforme
Norme 23 : La Faculté met sur pied un programme de recrutement.	Conforme
Programme universitaire	
Numéro et description de la norme	Degré de Conformité
Norme 24 : La Faculté a un comité du curriculum.	Partiellement conforme
Norme 25 : Le Programme s'appuie sur une structure éducative et une évaluation continue de la qualité.	Non conforme
Norme 26 : Le Programme s'étend sur quatre années.	Conforme
Norme 27 : Dans le contenu obligatoire, il y a un équilibre entre les cours.	Partiellement conforme
Norme 28 : Les expériences pratiques obtiennent des résultats de formation définis et intégrés.	Conforme
Norme 29 : La Faculté a des ressources pour soutenir l'apprentissage.	Conforme
Norme 30 : La Faculté établit un système qui gère la formation pratique.	Conforme
Norme 31 : Il y a des contrats pour les milieux de stage.	Partiellement conforme
Norme 32 : Le programme inclut les interactions d'enseignants d'autres programmes.	Conforme
Norme 33 : La Faculté use de méthodes d'apprentissage variées.	Conforme
Norme 34 : La Faculté emploie des méthodes d'évaluation variées.	Conforme
Norme 35 : La Faculté utilise des critères régissant la progression de l'étudiant.	Conforme

souligne l'avantage qu'offre la disponibilité de fonds philanthropiques pour soutenir les activités de la Faculté, la qualité de l'aménagement physique et des installations ainsi que l'accès aux ressources documentaires offert aux étudiants et aux cliniciens associés par l'entremise de son réseau des bibliothèques. Toutefois, cela requiert l'embauche de professeurs de clinique qui se consacrent à la pratique communautaire et de personnel pour soutenir les processus d'évaluation continue de la qualité des programmes (norme 12). De plus, la pérennité et la croissance des ressources financières doivent être assurées (norme 13).

Afin de répondre aux normes 12 et 13, partiellement conformes, la Faculté de pharmacie a entrepris des démarches auprès du Bureau du personnel enseignant du Vice-rectorat aux ressources humaines pour définir les conditions permettant l'embauche de professeurs de clinique pratiquant en pharmacie communautaire. Ainsi, à l'automne 2019 nous prévoyons de recruter deux professeurs de clinique issus du milieu communautaire. Il est prévu d'embaucher quatre professeurs sur une période de trois ans.

Parallèlement, la Faculté de pharmacie annonce qu'elle regroupera sous peu ses services d'évaluation des apprentissages, des compétences et des programmes pour en confier la responsabilité au Bureau d'évaluation et d'amélioration continue qu'elle mettra en place. Le Bureau d'évaluation et d'amélioration sera responsable du développement et de la mise en œuvre des pratiques fondées sur les données probantes dans chacun de ces secteurs. Une restructuration des services et des embauches sera nécessaire avec, notamment, l'embauche d'un expert dans le domaine de l'évaluation des programmes. Des discussions à cet effet sont en cours avec le rectorat.

Les étudiants

La qualité des services et des processus liés à la clientèle étudiante se révèlent une force distinctive du doctorat de premier cycle en pharmacie, tout comme l'implication des membres de l'Association étudiante dans les comités administratifs de la Faculté et le nouveau test d'admission administré en ligne conjointement avec divers doctorats en santé, dont celui de médecine dentaire, de médecine vétérinaire, d'optométrie, de médecine et de pharmacie. Toutes les normes de cette catégorie sont conformes.

Le programme universitaire

Finalement, le programme universitaire comporte plusieurs points forts qui permettent de former des pharmaciens compétents prêts à relever les défis que pose la santé dans la société d'aujourd'hui et de demain. Entre autres, la durée des études de ce programme est appropriée pour favoriser l'acquisition des connaissances et le développement des compétences requises pour la pratique de la pharmacie. Ce programme s'appuie sur un enseignement de qualité, sur des méthodes d'évaluation diversifiées ainsi que sur des procédures de soutien à la réussite et d'un suivi personnalisé lors de probation, de suspension d'études ou d'exclusion au Programme. De plus, la contribution des cliniciens associés a été encensée par les évaluateurs externes, de même que l'excellence et le caractère unique du processus d'agrément des milieux de stage.

Des défis restent cependant à relever, notamment :

1) Élaborer et mettre en œuvre un programme d'amélioration continue de la qualité (norme 25 : non conforme)

Le cadre d'amélioration continue des programmes, développé par la Faculté de pharmacie, s'inspire de la démarche de qualité de l'Université de Montréal et s'inscrit en continuité des planifications stratégiques universitaires et facultaires. Il a été élaboré de manière à inclure progressivement tous les programmes de la Faculté de pharmacie et la contribution de tous les acteurs autour de grands piliers de la qualité. Ces actions ont été guidées par une recension des écrits scientifiques et par des rencontres avec les responsables de l'équipe de la gestion du risque de l'Université de Montréal et du Bureau de la promotion de la qualité. Au mois de mai dernier, une première version du document a été déposée auprès des membres du Conseil des directeurs du CCAPP. Des indicateurs de performance, de résultats et de risque ont été déterminés et seront progressivement examinés et interprétés afin de guider d'éventuelles interventions visant à améliorer la qualité et l'atteinte des résultats du Programme. Ce cadre vise à faire du Programme de doctorat de premier cycle en pharmacie le premier programme de pharmacie dont les approches pédagogiques seront entièrement fondées sur des données probantes.

2) Outiller adéquatement les structures de gouvernance du Programme, tels que le comité des études, le sous-comité pédagogique du doctorat de premier cycle en pharmacie et la direction des programmes, pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de surveillance de l'impact des modifications sur la qualité du Programme (norme 24: partiellement conforme)

Le mandat et le fonctionnement des structures de gouvernance du Programme ont été révisés de manière à préciser le leadership attendu en matière d'évaluation continue des programmes. Ces mandats énonceront clairement la responsabilité des structures de gouvernance en matière de surveillance continue des indicateurs, de leur interprétation, de la détection des écarts et des fluctuations ainsi que de la détermination des interventions à recommander au Programme. Nous développons en ce moment des outils et des méthodes pour soutenir les comités et les directions de programmes dans leurs fonctions, notamment une méthode de mesure de la charge de travail, un modèle de plan de cours par compétences et un tableau de bord des indicateurs. Ce changement de gouvernance a également mené à la création d'une mission, d'une vision et de principes directeurs propres au Programme. Il a aussi permis la mise en place d'une rencontre, nommée « retraite de programme », qui a eu lieu le 1^{er} avril 2019 et durant laquelle les participants ont défini les priorités annuelles.

3) Formaliser, sous forme d'ententes formelles, le partenariat entre la Faculté de pharmacie et les pharmaciens communautaires à l'image des ententes établies en établissements de santé (norme 31 : partiellement conforme)

L'équipe des stages collabore avec le comité d'agrément des milieux de stage en soins pharmaceutiques pour étudier la meilleure façon de réinstaurer des ententes

formelles entre la Faculté de pharmacie et les milieux de stage communautaires. Des rencontres auront lieu dès cet automne entre les deux facultés de pharmacie québécoises et leurs partenaires externes. Les discussions serviront à solidifier les liens entre les différents intervenants afin d'établir un partenariat solide et flexible dans lequel les deux parties sauront s'entendre sur les conditions à respecter pour la formation des étudiants. Ces discussions mèneront un jour à la signature d'ententes formelles entre la Faculté de pharmacie et les milieux communautaires. Entretemps, le formulaire de demandes de disponibilités a été revu afin d'inclure les droits et responsabilités des deux parties.

4) Améliorer les apprentissages propres à la pharmacologie et à la gestion de la pratique et des opérations au sein du Programme. Les cliniciens associés ainsi que les employeurs ont exprimé ces besoins. (norme 27 : partiellement conforme)

Actuellement, nous réfléchissons aux stratégies pédagogiques à mettre en place à divers stades du Programme pour favoriser les apprentissages liés à la pharmacologie et à la gestion de la pratique et des opérations. Cette norme a été ciblée comme étant une priorité annuelle lors de la retraite de programme. Elle constituera donc l'une de nos priorités pour l'année 2019-2020.

Conclusion

À la suite du rapport rédigé par les évaluateurs externes, le Conseil des directeurs du CCAPP a délivré au Programme un agrément de quatre ans. À la demande du CCAPP, la Faculté de pharmacie a déposé un plan d'évolution le 15 mai 2019. Les efforts investis cette année ont porté leurs fruits, puisque le dernier rapport envoyé par le CCAPP indique qu'à l'heure actuelle, seules les normes 12, 25 et 27 sont encore

partiellement conformes. La prochaine visite d'agrément aura lieu à l'automne 2021.

La Faculté de pharmacie et le Programme de doctorat de premier cycle en pharmacie cherchent toujours à consolider les forces de ce programme, telles que son processus d'agrément des stages en soins pharmaceutiques, son modèle de formation sur la collaboration interprofessionnelle, l'implication des membres au sein du comité exécutif, la contribution des cliniciens associés engagés dans ce programme, le processus d'admission novateur ainsi que la mobilisation et l'engagement étudiant.

Dans les prochains mois, le travail de l'équipe du Vice-décanat aux études de premier cycle et de la direction du Programme consistera à consolider les structures de gouvernance et à les soutenir dans l'exercice de ces nouveaux mandats. Des indicateurs de suivi de chacun des piliers de qualité seront intégrés et régulièrement examinés. Les mesures fournies par les indicateurs nous permettront de bien cibler les modifications requises par le Programme. Le processus d'agrément offre un tremplin à l'amélioration du Programme, qui ne peut qu'être bénéfique pour les étudiants, les cliniciens associés et toutes les personnes concernées.

Financement

Aucun financement en relation avec le présent article n'a été déclaré par les auteurs.

Conflits d'intérêts

Tous les auteurs ont rempli et soumis le formulaire de l'ICMJE pour la divulgation de conflits d'intérêts potentiels. Les auteurs n'ont déclaré aucun conflit d'intérêts en relation avec le présent article.

Références

1. Université de Montréal. Doctorat professionnel de 1^{er} cycle en pharmacie. [en ligne] <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-de-1er-cycle-en-pharmacie/> (site visité le 9 novembre 2018).
2. Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie. Canadian University Degree Programs. [en ligne] <http://ccapp-accredit.ca/find-an-accredited-program/#deg> (site visité le 9 novembre 2018).
3. Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie. Normes d'agrément pour les programmes canadiens de formation professionnelle de premier cycle en pharmacie. [en ligne] <http://ccapp-accredit.ca/wp-content/uploads/2016/01/NORMES-DAGR%C3%89MENT-pour-LES-PROGRAMMES-CANADIENS-DE-FORMATION-PROFESSIONNELLES-DE-PREMIER-CYCLE-EN-PHARMACIE-2018.pdf> (site visité le 9 novembre 2018).

Abstract

Objective: The Université de Montréal's Faculty of Pharmacy wishes to share its experience regarding the accreditation of the undergraduate Doctor of Pharmacy (Pharm.D.) program by the Canadian Council for Accreditation of Pharmacy Programs (CCAPP).

Background: The Université de Montréal was the first university in Canada to launch a Pharm.D. program, in September 2007, and one of the first to have such a program accredited, in 2012. After 10 years of existence, it renewed the accreditation in 2018. The visit by the external evaluators took place from November 21 to 23, 2017, and the CCAPP's final report was submitted in June 2018.

Results: The program meets most of the required standards: institutional organization and governance, program resources, student services and university program. The key focus of its efforts should be the implementation of an ongoing quality assessment process. The partially compliant standards are financial resources, human resources, strategic planning, contracts with community pharmacies, faculty committees, and balance between the required courses.

Conclusion: The office of the Assistant Dean of Undergraduate Studies and the program's management have developed an action plan to comply with the standards. This is a 10-point plan, four of which have been completed: 1) governance review, 2) strategic planning review, 3) development of an ongoing quality improvement framework, and 4) identification of indicators.

Keywords: Accreditation, faculty of pharmacy, quality, teaching